



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

2021-04-02

Vote du compte administratif 2020 : budget principal

DATE DE
CONVOCATION
09 avril 2021

DATE D’AFFICHAGE
19 avril 2021

Nombre de Conseillers
en exercice 33
Nombre de présents..... 29
Nombre d’absents 1
Procurations 3
Nombre de votants 25

“ L’an 2021, le 15 avril, à 18h30” le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Dominique CAP, Maire.

Etaient présents :

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOUENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Françoise MORVAN, Nathalie BATHANY, Yvan LACHUER, Flora GALAND, Claudine ORVOEN, Stéphane MICHEL, Brigitte DENIEL, Romain ABGRALL, Sylvain GANGLOFF, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, Raymond-Jean LAURET, Catherine BOTHUAN, Julie MERCIER, David MOAN, Aude BURGER-CUZON, Stéphane LE GALL, Marlène LE MEUR, Rémy JEZEQUEL, Kristen LE BLEIS, Damien RIVIER, Stéphane PERON

Etait absente :

Haoua LE GALL

Etaient représentés :

Michel CORRE à Claire LE VOT, François THOUROUDE à Nathalie BATHANY, Olivier LEBOSQUAIN à Raymond-Jean LAURET

Secrétaire de séance : Madame Nathalie BATHANY

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

2021-04-02

Vote du compte administratif 2020 : budget principal**Rapporteur**

Bernard NICOLAS, 4ème Adjoint au Maire

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Vu la délibération en date du 11 février 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,

Vu la délibération en date du 26 septembre 2020 approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2020 approuvant la décision modificative n°2,

Vu les conditions d'exécution du budget 2020.

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- d'approuver le Compte Administratif 2020, joint en annexe, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	6 246 264,93 €	2 410 028,74 €	10 781 241,08 €
RECETTES	10 993 125,20 €	467 359,78 €	12 287 185,51 €
RESULTAT	4 746 860,27 €	- 1 942 668,96 €	1 505 944,33 €

Entendue(s) la (les) :

Séance plénière des commissions du 08-04-2021

Vote

Conseillers présents 29
Conseillers représentés 3
Ayant voté pour 23
Ayant voté contre 2
S'étant abstenu 0
N'ayant pas pris part au vote 7 (L)

Délibération du Conseil Municipal : Adoptée à la majorité.

Fait à Plougastel-Daoulas, le 15 avril 2021

**Le Maire,
Dominique CAP**



CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire

Transmis à la Préfecture le 20-04-2021
Publié le 20-04-2021
Notifié le 20-04-2021